



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 10 décembre 1955

s.B.76.Gr, 1 GL/fc

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad B.12 - FJ

Légation de Suisse Athènes	
Ref.	B.12
16 DÉC. 1955	
No.:	2670

M  
Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 24 novembre 1955 concernant la condamnation à mort du jeune Cypriot d'origine grecque, Michel Caraolis, pour assassinat d'un policier également d'origine grecque.

Nous avons pris connaissance de cette communication avec intérêt, et approuvons en principe l'attitude que vous adoptez lorsque des organisations diverses ou des personnalités en vue s'adressent à vous dans ce genre d'affaires.

A cette occasion, nous tenons à souligner que de telles communications peuvent ou bien rester sans réponse, ou faire l'objet d'un simple accusé de réception ne comportant aucune prise de position. Nous attachons en effet un grand prix à rester en dehors du conflit qui oppose la Grèce et la Grande-Bretagne dans l'affaire de Chypre, et souhaitons qu'aucune communication émanant de l'une de nos représentations officielles puisse être utilisée par la propagande des parties en cause.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Le secrétaire

A la Légation de Suisse

A t h è n e s

aa

